

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-187

SERVICE : Direction de la construction et du patrimoine/Direction de la préservation et de la gestion des ressources

OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du montage et de la passation des accords-cadres pour la réalisation des programmes de travaux de rénovation énergétique du patrimoine communautaire

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'article L2511-1 du code de la commande publique (marché « in house ») ;

VU les articles R174-22 à R174-32 et R175-1 à R175-5-1 du code de la construction et de l'habitat relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale ;

CONSIDERANT qu'une partie du patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est assujettie au décret d'application dit « Décret Tertiaire » qui décline la contribution que doit apporter le parc tertiaire de plus de 1000 m² en matière de réduction des consommations d'énergie à l'horizon 2030, 2040 et 2050 ;

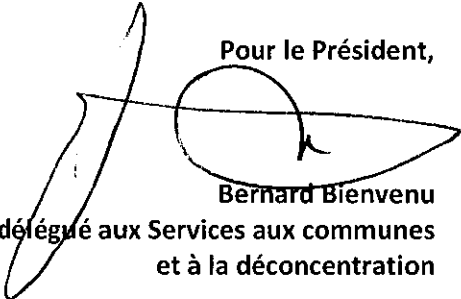
CONSIDERANT la rénovation du parc communal et communautaire inscrite dans le Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET) et le Projet de Territoire de la communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

DECIDE

DE CONFIER à la Société Publique Locale IN TERRA un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du montage et de la passation des accords-cadres pour la réalisation des programmes de travaux de rénovation énergétique du patrimoine communautaire pour un montant de 10 935,00 € HT.

Monsieur le Directeur général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Bourg-en-Bresse, le 4 septembre 2024


Pour le Président,
Bernard Bienvenu
1^{er} Vice-Président délégué aux Services aux communes
et à la déconcentration